

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUIN 2019 à 18h

Présents : BRUNEL Didier, GERVAIS Michel, PRUNET Arnaud, DELOR Jean-Luc, ALLE Jean-Louis, BARNIER Gisèle, BLANC David, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier.

Représentés : CAYROCHE Marie-Xristine par BRUNEL Didier, CLADEL Céline par VIGNOBOUL Cécile.

DELIBERATIONS

1) Répartition des sièges des conseillers communautaires de la communauté Randon-Margeride

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 35 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Monts de Randon	1307	9
Le Chastel-Nouvel	858	5
Grandrieu	743	4
Châteauneuf-de-Randon	561	3
Lachamp-Ribennes	340	2
Chaudeyrac	314	2
Arzenc-de-Randon	207	2
Saint-Denis-en-Margeride	179	1
Les Laubies	165	1
Pierrefiche	164	1
Saint-Jean-la-Fouillouse	159	1
Saint-Paul-le-Froid	141	1
Saint-Gal	90	1
La Panouse	79	1
Saint-Sauveur-de-Ginestoux	57	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 35 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté Randon-Margeride suivant la répartition du tableau ci-dessus.

2) Participation de la commune du Born pour la réfection de la voie communale entre la RD 806 et le hameau de Villeneuve

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réfection de la voie communale entre la RD 806 et le hameau de Villeneuve.

Dans le cadre de ces travaux, Monsieur le Maire propose de demander une participation financière à la commune du Born (48000) à hauteur de 5 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DONNE un avis favorable à la demande de participation financière à hauteur de 5 000 euros à la commune du Born pour la réalisation des travaux de réfection de la voie communale entre la RD 806 et le hameau de Villeneuve.

3) Programme de voirie 2019 SDEE / Conseil départemental 48

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les contrats territoriaux ont été signés entre le Département de la Lozère et les collectivités pour la période 2018-2020.

Monsieur le Maire précise également au conseil municipal que les projets de travaux de voirie communale ont été retenus à la contractualisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme de voirie communale 2019 pour un montant de 64 803,00 euros H.T et sollicite le conseil départemental à hauteur de 13 000 euros de subvention comme défini dans le contrat territorial.

4) Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SDEE pour l'éclairage public

La collectivité entend développer son réseau d'éclairage public, portant notamment sur la voirie et les espaces publics. De plus, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SDEE dispose de moyens humains et matériels permettant d'assurer la maintenance et l'entretien des réseaux d'éclairage public.

La commune a un intérêt à confier au SDEE les travaux sur les réseaux d'éclairage public, ainsi que l'entretien et la maintenance de ces réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage et le projet de convention de réalisation de prestations et travaux d'éclairage public avec le SDEE à l'unanimité.

5) Loyer pour le logement du Multiservices

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le logement situé Impasse des Caïres est disponible à la location.

Il propose de fixer le loyer à 500 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer à 500 € à compter du 1er mai 2019.

6) Loyer pour le studio de l'ancienne école

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le studio situé à l'ancienne école est disponible à la location.

Il propose de fixer le loyer à 290 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer à 290 € à compter du 1er mai 2019.

7) Echange de terrain Vieille route Sud et Chemin des Caires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'échange de parcelles entre la commune et les consorts CAYROCHE au chemin de la route sud à la RD 806.

Il est proposé au conseil municipal d'acter l'échange d'une partie des parcelles cadastrées suivantes (voir plan d'arpentage ci-joint) :

- Parcelle AT n°628 cédée en partie par Madame Mireille CAYROCHE en échange d'une partie du Domaine Public Communal ;
- Parcelle AT n°627 cédée en partie par Madame Isabelle CAYROCHE en échange d'une partie du Domaine Public Communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'échange d'une partie des parcelles décrites ci-dessus entre la commune et les consorts CAYROCHE.

8) Avenant pour le lot n°13 du Multiservices

Monsieur le Maire expose au conseil municipal de valider l'avenant n°1 du lot 13 (VAZ Ravalement) concernant les travaux d'aménagement d'un logement dans le point multiservices. En effet, lors du déroulement du chantier, il a été remarqué que la surface d'enduit n'était pas bonne.

Le montant du marché public s'élève désormais à 1944 euros H.T, soit une revalorisation de 250 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant n°1 au lot 13 du projet d'aménagement d'un logement dans le point multiservices.

9) Frais de gardiennage pour l'église

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église octroyée à Madame Monique SALTEL pour l'année 2019.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une indemnité de gardiennage d'un montant de 479,86 euros à Madame Monique SALTEL, responsable de l'association diocésaine sur le secteur pour l'année 2019.

10) Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les décisions modificatives à effectuer sur le budget communal, de l'eau et du multiservices :

- **Budget communal** : erreur d'imputation pour les recettes d'investissement (subventions) de l'opération 119 « Aménagement de village ». Les recettes doivent figurer à l'article 1322 et non à l'article 1312 (qui font l'objet d'une reprise).

1312 op 119 = - 12.872,14

1322 op 119 = + 12.872,14

- **Budget eau** : déséquilibre dans les prévisions des opérations d'amortissement et de provision (entre recette d'investissement et dépense de fonctionnement).
6288 = - 274,80
6811-042 = + 274,80
- **Budget multiservices** : les dépenses imprévues de la section de fonctionnement sont supérieures au pourcentage réglementaire (dépassent les 5% réglementaires).
022 = - 2230,00
61521 = + 2230,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des décisions modificatives décrites ci-dessus, à l'unanimité.

SUJETS A ABORDER

Suite à une étude conduite par Lozère Energie sur la consommation électrique sur les différents bâtiments communaux, il apparait qu'il serait souhaitable de réaliser la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la cantine de l'école publique soit en auto consommation soit en revente totale. Cette réalisation s'élevant à 20 000 euros serait amortissable sur une durée de 12 à 13 ans. Cette même réalisation pourrait être faite sur le bâtiment de la salle intergénérationnelle. L'apport annuel en auto consommation serait d'environ 1500 euros et en revente totale 1700 euros.

Dans le cadre de la réalisation de distribution d'eau potable sur le hameau de Coulagnet, la société RCI a déposé à la DDT fin mai, un dossier pour la réalisation de l'ouverture de la source. Un délai obligatoire de deux mois d'étude nous conduira à une réalisation des travaux courant juillet. Suite à cette réalisation nous pourrions avoir une analyse précise sur la quantité et la qualité des ressources en eau disponible sur ce site.

Des travaux sur le chemin des Caïres, conduisant de la bibliothèque au multi services ont été réalisés par la société SLE. Le projet consistait en la réalisation d'un chemin bétonné allant de la bibliothèque au pont en contre bas. Ces travaux s'élèvent à 8562 euros HT. La reprise de la barrière sera réalisée ultérieurement en régie par les employés communaux.

Une subvention de la région Occitanie à hauteur de 60 000 euros a été accordée pour la réalisation de la maison des assistantes maternelles. Dans ce même projet une subvention DETR Etat de 275 000 euros a également été attribuée. Pour mémoire la subvention départementale à hauteur de 30 000 euros avait déjà été allouée dans le cadre des contrats territoriaux 2018/2020. Le solde de cette construction est pris en charge en auto financement par la communauté de communes Randon Margeride. La consultation des entreprises est en cours, les travaux devraient débuter courant septembre 2019.

Pour des raisons de sécurité, il convient de réglementer les horaires d'ouverture de garderie à l'école publique sur le temps de repos méridien. En effet les enfants ne doivent pas être déposés sans surveillance sur le site de l'école avant 13H15, heure à laquelle la surveillance de la cour d'école est assurée par les assistantes maternelles sortant de la cantine. Ces horaires seront donc précisés dans le règlement intérieur de l'école, en accord avec les enseignantes et le conseil d'école.

Plusieurs travaux ont été réalisés : accès PMR église, accès PMR salle du conseil Mairie, toilettes publiques, portillon multi services, travaux intérieurs agence postale (le montant des travaux s'élevant à 4 000 euros ont été pris en charge par LA POSTE). Plusieurs photos sont présentées au conseil municipal.

Le dossier de consultation des entreprises de l'extension des garages communaux et casiers sel et pouzzolane est en ligne. La commission d'appel d'offre va se réunir prochainement pour valider les entreprises et les travaux devraient débuter en début d'automne. Pour mémoire ce projet est financé à 60% par la DETR Etat et 10% par le département.

Dans le cadre de la mise en place des traitements UV conseillée par l'ARS sur la distribution en eau potable sur le village du Chastel Nouvel et le hameau de la Fagette, un dossier de consultation a été déposé auprès des entreprises compétentes afin d'établir plusieurs devis. Dès réception des propositions, la commission d'appel d'offres se réunira pour choisir l'entreprise. Les travaux devraient démarrer dans le courant de l'automne. Pour mémoire ce dossier est financé à 60% par la DETR Etat.